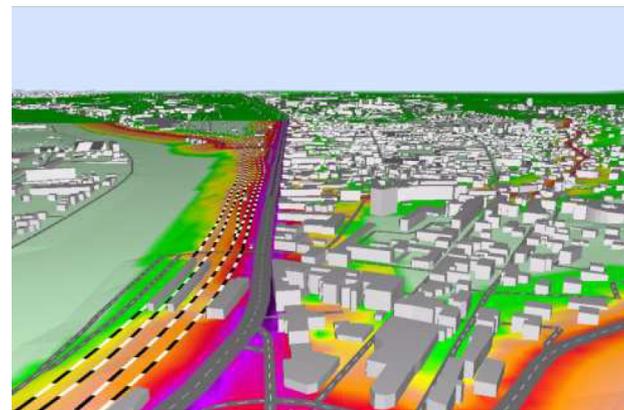


ELABORATION DU
PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

*Intégration de la problématique
bruit dans les documents
d'urbanisme*

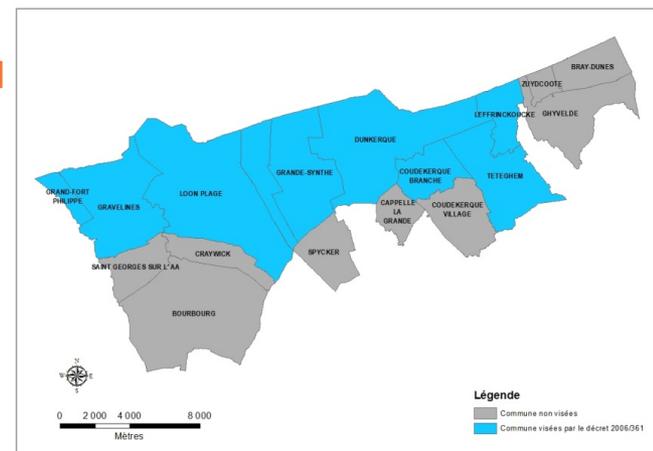
PRÉSENTATION 14 OCTOBRE 2014



Contexte réglementaire et local

- La Directive Européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit ambiant (25/06/02)
 - Cartographier le bruit à grand échelle
 - Porter à la connaissance du public
 - Elaborer des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- ➔ *11 communes visées par les textes à échéance 2012/2013*
- Des enjeux forts pour la CUD
 - 20 communes
 - 202 000 habitants sur 254 km²
 - Réseau d'infrastructures et d'activités économiques (Port autonome, Industries)
 - Espaces verts à protéger

Sources concernées:
Route, fer, industrie

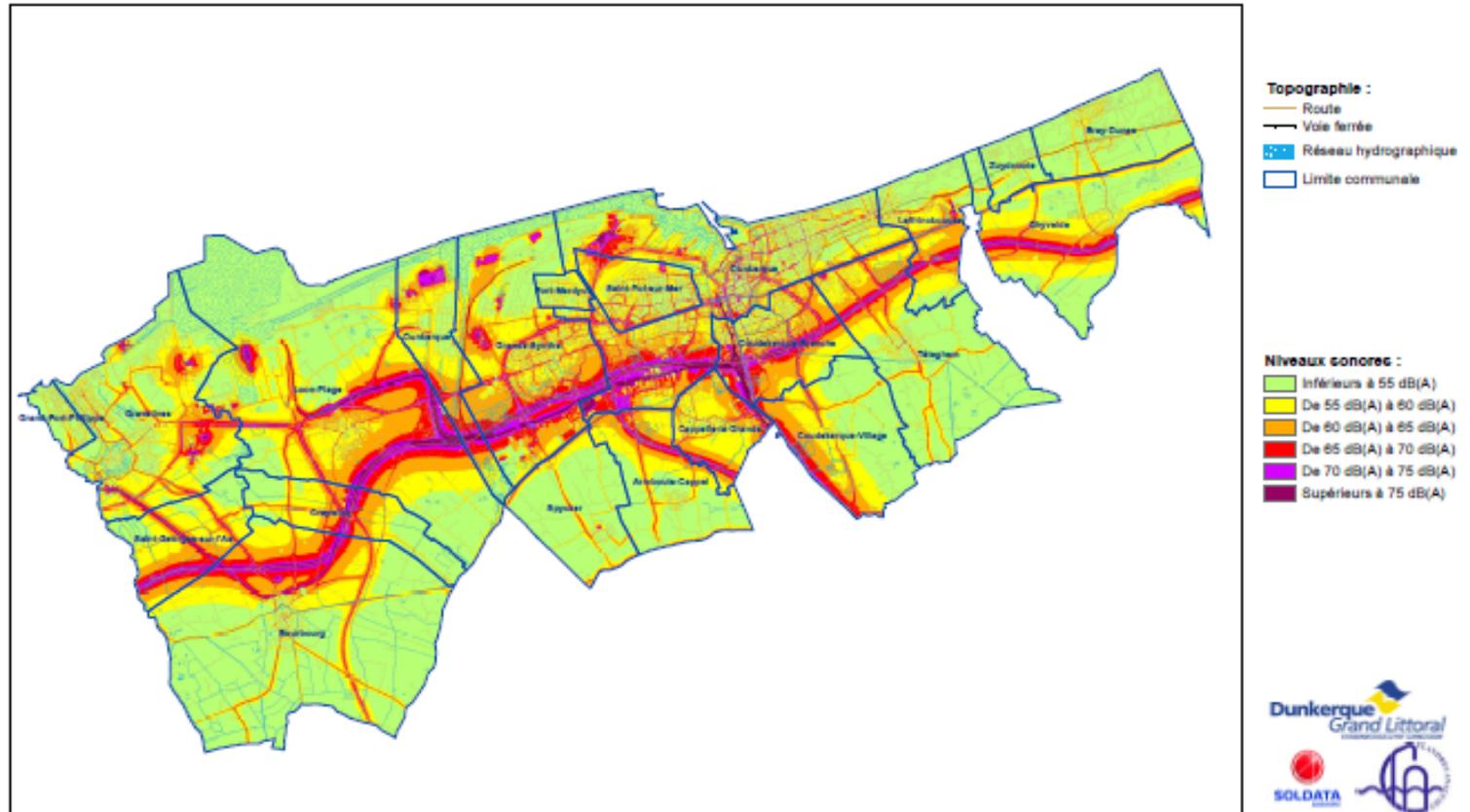


Rappel : La CUD n'a pas la compétence Bruit

Cartographie de l'environnement sonore (Lden)

CARTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE
ZONES EXPOSEES AU BRUIT CUMULE (ROUTIER/FERROVIAIRE/INDUSTRIEL)
Situation 2009-2014 / Indicateur global : Lden (24h)

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE



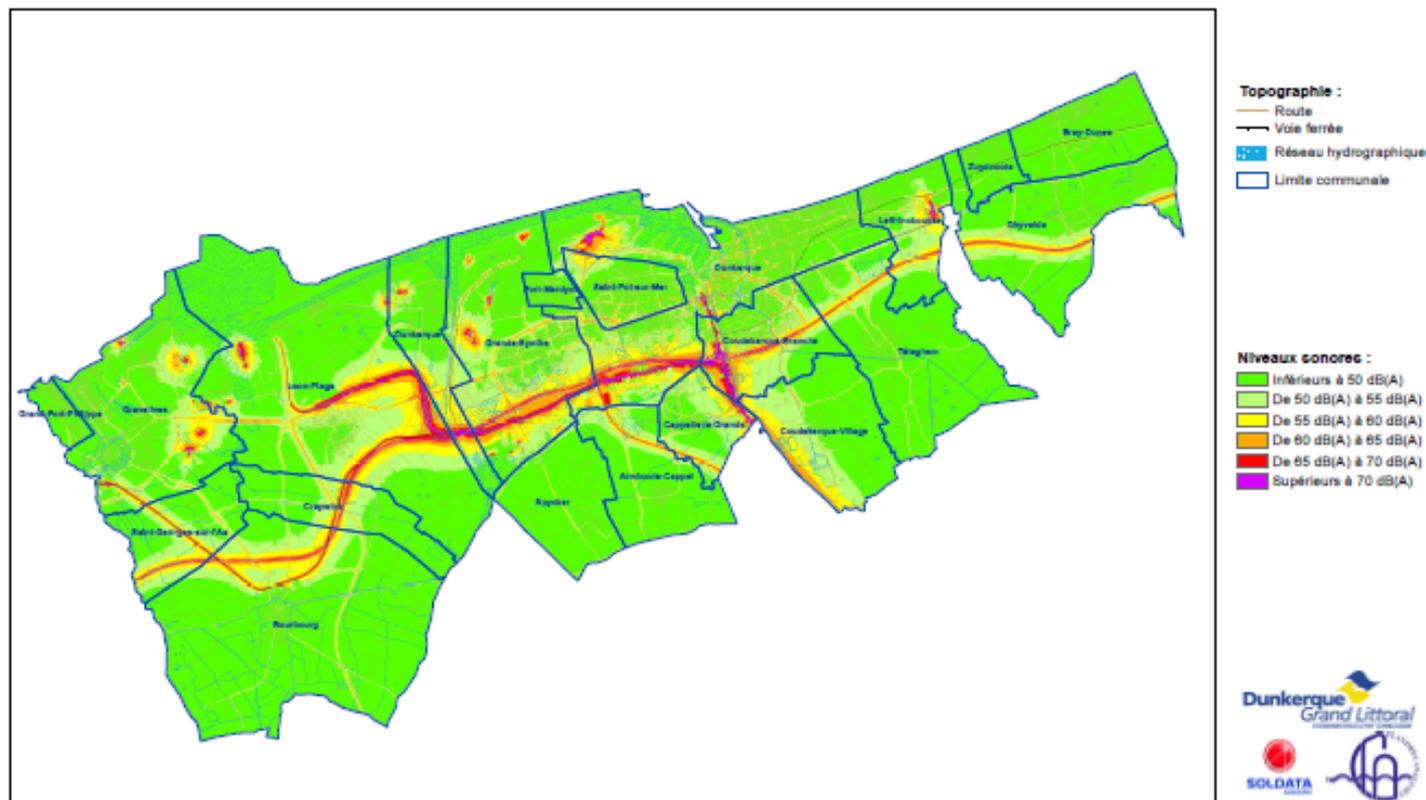
Document d'information - Carte établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE
Cartographie : Soldata Acoustic / Edition Juin 2014
Sources : Communauté Urbaine de Dunkerque - Communes concernées - ©BDTopo - IGN Paris -
DREAL Nord Pas de Calais - DDTM59 - RFF - Flandres Analyses - SolData Acoustic
Echelle : 1:105 000 - Format d'impression A3



0 2 500 5 000
m

Cartographie de l'environnement sonore (Ln)

CARTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
ZONES EXPOSÉES AU BRUIT CUMULÉ (ROUTIER/FERROVIAIRE/INDUSTRIEL)
 Situation 2009-2014 / Indicateur nocturne : Ln (22h-6h)



Document d'information - Carte établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE
 Cartographie : SolData Acoustic / Edition Juin 2014
 Sources : Communauté Urbaine de Dunkerque - Communes concernées - ©BDTopo - IGN Paris -
 DREAL Nord Pas de Calais - DDTM59 - RFF - Flandres Analyses - SolData Acoustic
 Echelle : 1:105 000 - Format d'impression A3

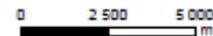


TABLEAU D'EXPOSITION

SYNTHESE DES DEPASSEMENTS DES VALEURS LIMITES

Agglomération : CUD
Population : 202905
Etablissements sensibles : 190

Population et établissements sensibles exposés à des dépassements de valeurs limites

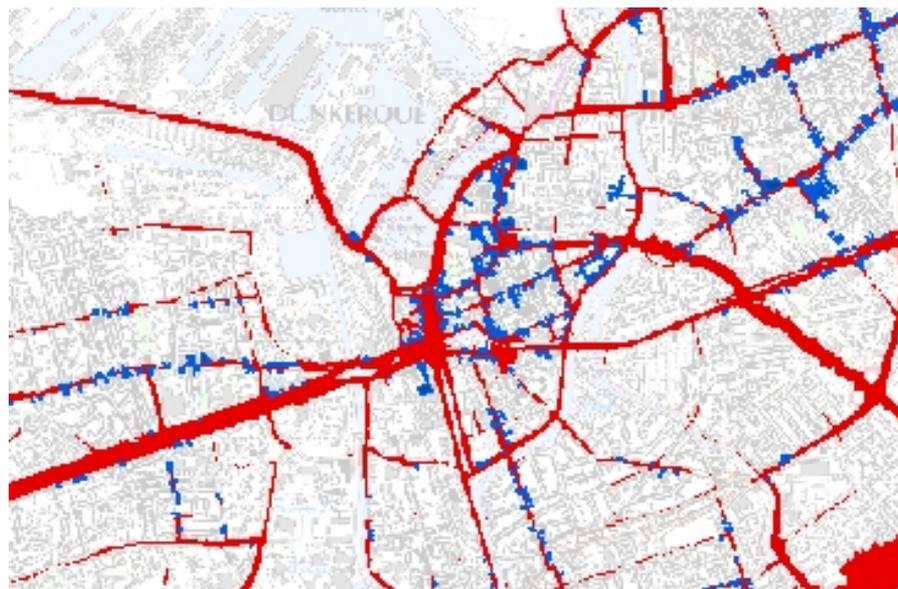
	Bruit routier	Bruit ferroviaire	Bruit industriel	Bruit aérien
Lden : Valeurs limites en dB(A)	68	73	71	55
Nb d'habitants	25700	2200	100	/
Nb d'établissements d'enseignement	25	2	0	/
Nb d'établissements de santé	8	0	0	/
Ln : Valeurs limites en dB(A)	62	65	60	X
Nb d'habitants	400	2400	0	x
Nb d'établissements d'enseignement	1	3	0	x
Nb d'établissements de santé	1	0	0	x

Le PPBE DE DUNKERQUE PAR RAPPORT A LA DIRECTIVE EUROPEENNE

I – Points noirs du bruit

Habitat < 1979

Sont considérés comme points noirs du bruit (PNB), susceptibles d'engager des mesures de réduction de bruit à la source ou de bénéficier de protections, les habitations antérieures à 1979 (arrêté du 6 octobre 1978) et établissements sensibles exposés à des niveaux sonores supérieurs aux seuils réglementaires.

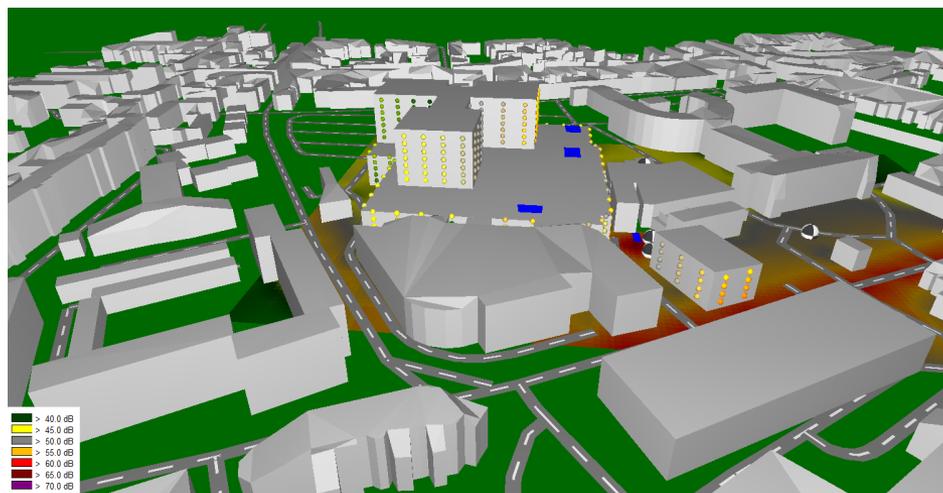


Le PPBE DE DUNKERQUE PAR RAPPORT A LA DIRECTIVE EUROPEENNE

II – Affinage des points noirs du bruit

Etablissements sensibles

Commune	INSEE	TYPE-BATI	LIBELLE	Source de bruit	Vitesse	Commentaire
Dunkerque	183	Santé	Centre Hospitalier de Dunkerque	Ave Rosendael	50 km/h	Etude



Hôpital de Dunkerque:

Avenue de Rosendael

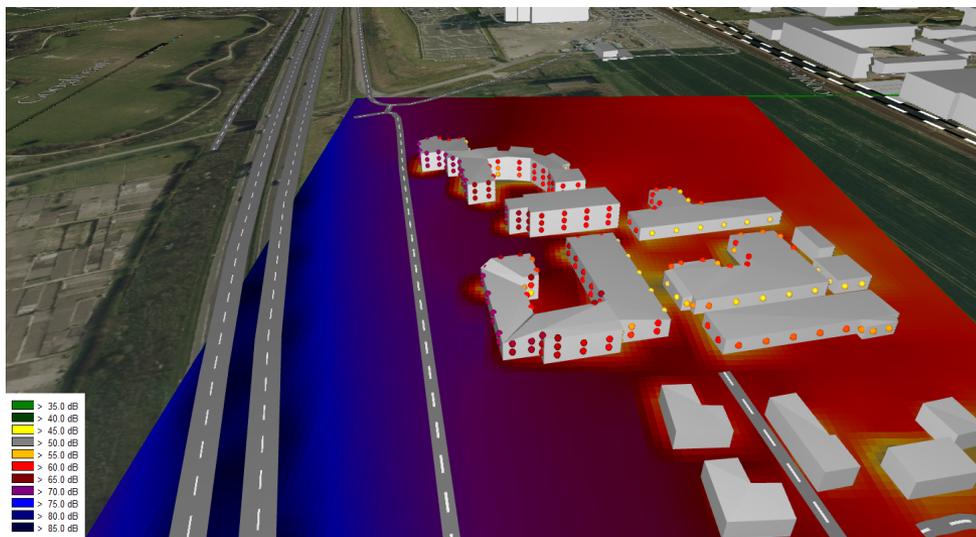
L'extension des urgences a permis de protéger la façade exposée au bruit et d'obtenir des niveaux sonores inférieurs à 55 décibels.

Le PPBE DE DUNKERQUE PAR RAPPORT A LA DIRECTIVE EUROPEENNE

II – Affinage des points noirs du bruit

Etablissements sensibles

Commune	INSEE	TYPE-BATI	LIBELLE	Source de bruit	Vitesse	Commentaire
Dunkerque	183	Santé	I.M.E(Institut médico-éducatif)	A16	110 km/h	Exposé/étude



IME de Dunkerque :

A16

Expositions au bruit supérieures à 70 dB(A). Les premiers bâtiments, bureaux, cantines, salles d'activités servent d'écrans aux logements. Toutefois les niveaux de bruit à l'extérieur sont relativement élevés

Le PPBE DE DUNKERQUE PAR RAPPORT A LA DIRECTIVE EUROPEENNE

III – Les premières actions à engager

a) Programme pluriannuel des opérations (Infra, Assainissement, Énergie) 2014-2017

- Linéaire de voiries en travaux	51 806 km
- Linéaire de voiries bénéficiant d'un nouveau revêtement	38 772 km
- Linéaire de voiries bénéficiant d'un nouveau revêtement dont l'émission de bruit est > 65dBa	11 159 km
- Coût estimé des enrobés	7 796 800 €

Participation du chargé de mission bruit à chaque programmation de travaux pour:

- Travailler sur un type d'enrobé adapté afin de réduire l'impact acoustique des véhicules
- Réfléchir sur une modélisation de la voirie afin de réduire l'émission du bruit

Le PPBE DE DUNKERQUE PAR RAPPORT A LA DIRECTIVE EUROPEENNE

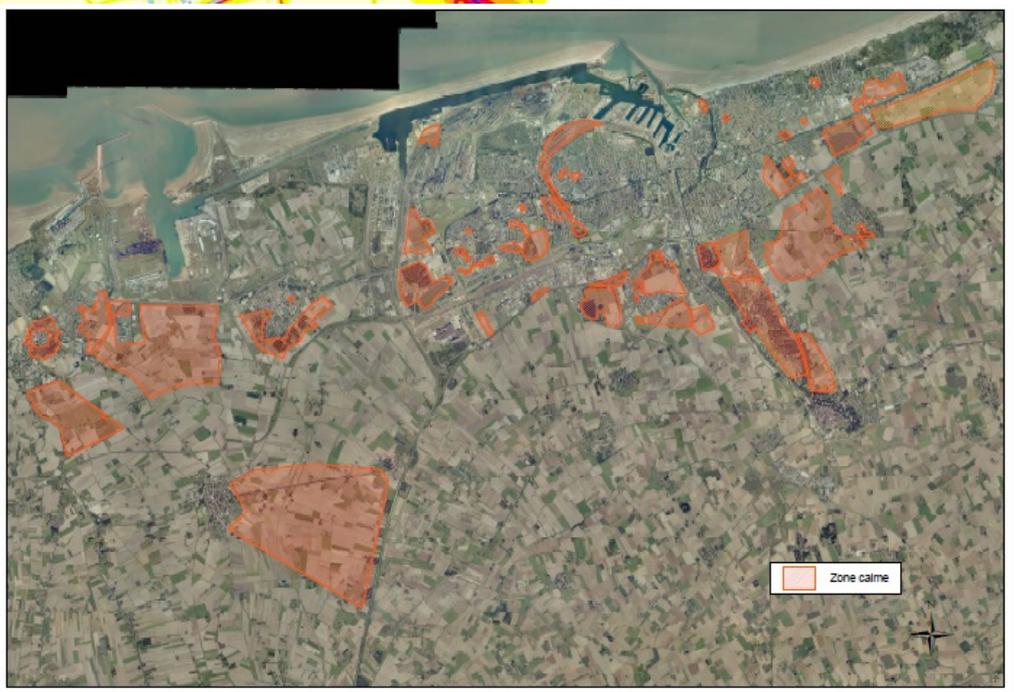
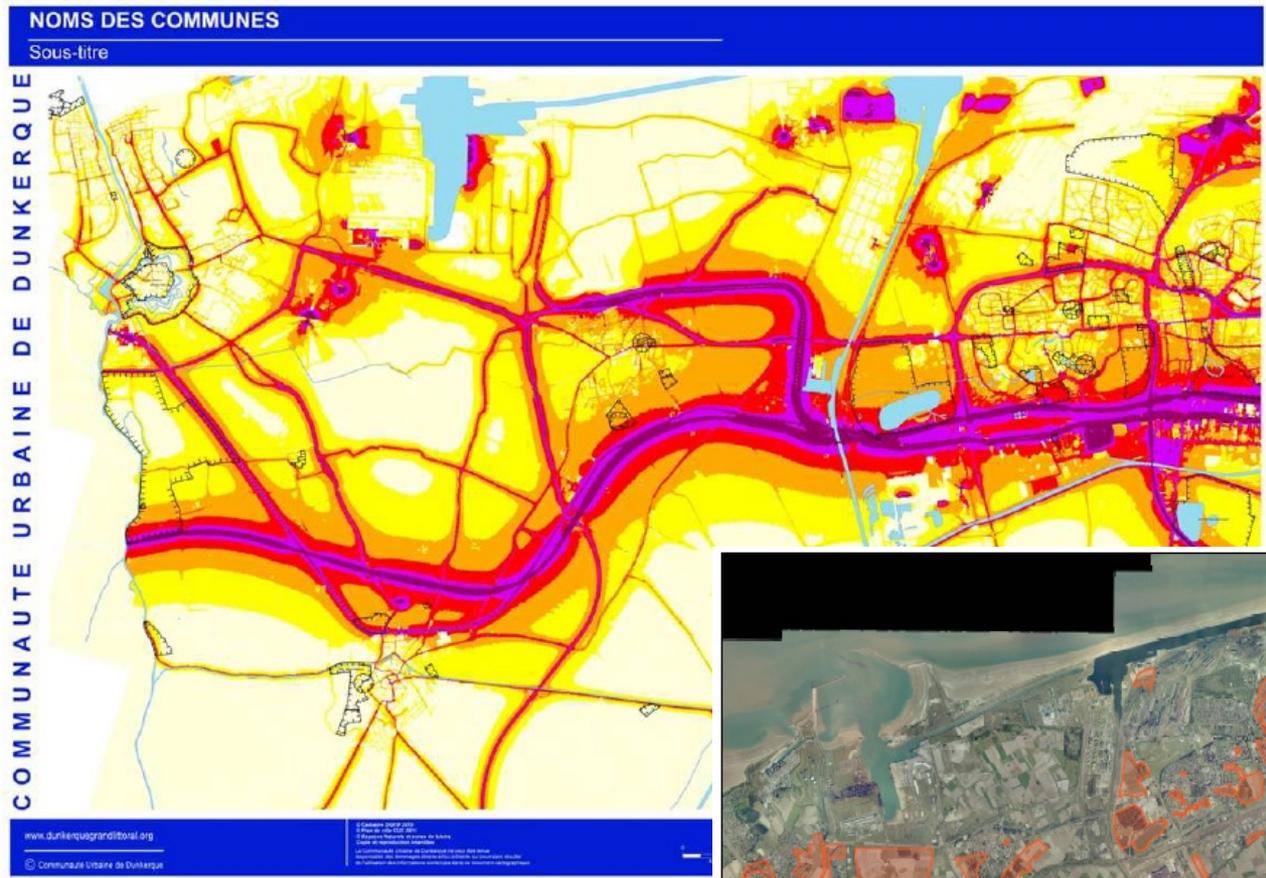
b) Guichet Réflex énergie

Du constat de l'image thermographique à la réalisation des travaux d'isolation, la boucle pouvait être bouclée. En croisant les cartes de thermographie et les cartes stratégiques du bruit, il s'agira de travailler en même temps sur l'isolation (thermique et acoustique) des bâtiments.

c) Les zones calmes

La méthode employée pour l'inventaire des zones calmes est un croisement des cartes de bruit avec les zones naturelles du PLU et les zones vertes du Plan Vert de la CUD. Un traitement humain a été réalisé afin d'éliminer les éventuelles zones où des doutes subsistent.

L'identification de ces zones calmes s'est basée à la fois sur les cartes du bruit et sur la vision du territoire par ses élus. En effet, il ne s'agit pas forcément de bloquer toutes les zones calmes mais de les préserver des nuisances liées au bruit. Dans ce sens on distingue les zones calmes naturelles (espaces boisés...) et les zones calmes intra-urbaines (zone pavillonnaire éloignée des principales sources de bruit...). Dans tous les cas, les zones calmes sont soumises à des niveaux sonores faibles.



Les « Plus » du PPBE DE DUNKERQUE

a) La problématique du bruit dans les documents d'urbanisme

Croiser les enjeux du territoire avec la problématique du bruit par:

- Une représentation géographique des actions à mener sur les zones prioritaires (A; B; N) et une analyse des problématiques au regard des enjeux du futur PLUi
- Une représentation géographique des actions préventives sur les zones de conflit potentiel (A;B;N) et une analyse des problématiques au regard des enjeux du futur PLUi
- Une représentation géographique des actions sur les zones calmes à préserver et une analyse des problématiques au regard des enjeux du futur PLUi.

b) La problématique du bruit dans les documents d'urbanisme

Création d'une boîte à outils sous forme de fiches:

- Fiche zones calmes naturelles
- Fiche zones calmes intra-urbaine
- Fiche établissement de santé
- Fiche construction individuelle
- Fiche construction individuelle en lotissement
- fiche construction collective
- Fiche amélioration de voirie
- fiche lutte contre le bruit nocturne

Problèmes, freins rencontrés pour l'élaboration des cartes et PPBE

- Les communes ayant la compétence bruit et non l'EPCI, la coordination des différentes démarches entre l'EPCI prestataire et les communes pour l'élaboration des cartes et le PPBE retardent sensiblement le travail.
- Difficulté à réunir les élus (maire) lors des comités de pilotage qui sont censés valider les documents. Les représentants des élus présents ne se positionnent pas
- La CUD n'ayant pas la compétence bruit, chaque commune doit délibérer ce qui retarde considérablement la publication
- Difficultés à réunir les différents gestionnaires surtout RFF
- Redondance des cartes de bruit des régions et des collectivités
- L'ADEME ne participant plus budgétairement aux actions, les collectivités voyant leur budget diminuer, il est difficile de proposer des actions dans le PPBE onéreuses

Néanmoins, les cartes stratégiques du bruit, pour DUNKERQUE, sont prises en comptes dans les différents projets d'aménagement urbain et le PPBE par ses fiches actions proposera une vraie politique d'intégration du bruit dans les documents d'urbanisme